



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Stratégie de développement économique

du Conseil d'Etat





Table des matières

1. Introduction	3
2. Vision	4
3. Principes de mise en œuvre et axes stratégiques	5
4. Axes stratégiques	6



1. Introduction

La loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 (ci-après LPEC) a pour but de favoriser le développement de l'activité économique dans le canton (art. 1). La politique en faveur du développement de l'économie valaisanne a pour mission le renforcement du tissu et de la compétitivité de l'économie valaisanne ; elle concerne tous les secteurs économiques.

Elle vise notamment et plus particulièrement dans les secteurs à forte valeur ajoutée:

- à favoriser le maintien et la création d'emplois;
- à encourager l'innovation;
- à faciliter les adaptations structurelles des entreprises, en particulier les petites et moyennes.

La LPEC comprend trois axes principaux :

1. L'amélioration des conditions-cadres;
2. le développement économique et la compétitivité ;
3. le développement de la concertation en matière économique.

Elle charge (art. 4) le Conseil d'Etat de **fixer la stratégie et de définir les objectifs par axe.**

Cette stratégie de développement économique du Canton du Valais, décidée par le Conseil d'Etat en séance du 29 août 2012, matérialise la volonté du législateur en définissant, pour chacun des axes définis par la LPEC, les démarches et mesures concrètes à mettre en œuvre dans les années à venir afin de pérenniser le développement économique cantonal.

2. Vision

Notre vision du développement économique cantonal dans laquelle s'inscrit la présente stratégie se formule comme suit :

*Valais, terre d'avenir : « Construire **ensemble un Valais prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif.** »*

Cette vision répond à l'objectif politique, assigné au Service du développement économique, de favoriser un développement économique orienté sur les potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire. Les qualificatifs décrivant cette vision sont à comprendre de la façon suivante :

- ★ **Ensemble : Collaborer pour l'avenir économique du Valais**
Nous voulons développer et encourager les coopérations au sein d'un même secteur d'activité ou entre différents domaines.
- ★ **Prospère : Viser l'efficacité afin d'améliorer la croissance**
Nous voulons favoriser l'innovation et l'amélioration des produits existants afin de créer de la valeur ajoutée supplémentaire aboutissant à une amélioration du PIB cantonal.
- ★ **Ouvert : Ouvrir le Canton aux opportunités**
Nous voulons développer une conscience cantonale des opportunités existantes en favorisant les échanges hors du canton et encourager les exportations créatrices de plus-values.
- ★ **Dynamique : Dynamiser la place économique cantonale**
Nous voulons renforcer la capacité d'adaptation et d'anticipation des acteurs économiques du Canton.
- ★ **Diversifié : Diversifier et exploiter au mieux les potentiels**
Nous voulons diversifier le tissu économique en exploitant de manière efficace les potentiels existants, en créant de nouvelles compétences et en utilisant rationnellement les ressources.
- ★ **Attractif : Garantir un espace de vie et économique attractif**
Nous voulons rendre la place économique plus attractive afin de développer les entreprises valaisannes, d'attirer de nouvelles entreprises dans le canton et d'assurer une grande qualité de vie aux citoyens.



3. Principes de mise en œuvre et axes stratégiques

Coordination des différentes politiques sectorielles

La présente stratégie du développement économique concrétise, comme le stipule la Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000, la vision du Conseil d'Etat pour le développement de l'économie valaisanne ; elle porte donc par définition sur le champ d'action du Département en charge de l'économie du Canton. Son application, sous la haute surveillance du dit département, présuppose néanmoins une cohérence dans l'ensemble des politiques sectorielles adoptées et mises en œuvre par le Canton, et implique en cela également les autres départements et services du Canton.

Agenda 21

La concrétisation de la Vision du Valais, terre d'avenir, doit être réalisée en intégrant les principes du développement durable et de l'Agenda 21. Ces derniers sont transversaux à l'ensemble des axes et objectifs stratégiques développés ci-après.

L'écobilan cantonal, considéré sous l'angle du développement économique, peut être défini comme l'impact environnemental de l'activité économique des entreprises valaisannes. Pour un canton comme le Valais, dont le paysage et la nature constituent une matière première fondamentale, rechercher constamment une amélioration de ce bilan tout en permettant un développement de son tissu économique constitue un défi.

Concertation intra et intercantonale

Le Valais doit appuyer son développement économique sur une collaboration intensifiée avec les autres cantons. Pour se présenter en partenaire fort auprès de ces cantons alliés, il doit pouvoir compter sur une cohésion intérieure forte. Cette dernière est alimentée par la multiplication des collaborations entre les prestataires des différentes parties linguistiques du canton.

4. Axes stratégiques

Axe 1 Amélioration des conditions-cadres	
<p>Création des conditions favorables à l'attractivité économique du Canton.</p> <p><i>Les entreprises formant le tissu économique valaisan évoluent dans un contexte de concurrence globalisée les mettant en compétition directe avec les prestataires externes sur leurs marchés respectifs. Leur offrir des conditions-cadres optimales pour évoluer dans cette économie de marché mondialisée n'est pas un choix mais constitue un impératif, et correspond au premier des trois axes de la politique économique définie par la Loi sur la politique économique du 11 février 2000.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ Etablir une fiscalité avantageuse, notamment pour les entreprises orientées vers les exportations, et des taxes uniques pour les établissements actifs sur l'ensemble du canton. ★ Améliorer l'efficacité et simplifier les procédures administratives (case management). ★ Développer les infrastructures et les moyens de transport (A9, Lötschberg, aéroport de Sion) pour améliorer l'accessibilité du Valais ★ Protéger les zones industrielles des dangers naturels (3ème Correction du Rhône)
<p>Développement des compétences et du savoir-faire</p> <p><i>Le Valais doit disposer d'une offre de formation dotant sa main-d'œuvre de compétences répondant aux besoins des entreprises et susceptibles de renforcer le potentiel d'innovation du canton. Il doit faciliter l'acquisition de hautes compétences au sein des entreprises, en encourageant la recherche de valeur ajoutée, à la fois en interne et en collaboration avec des partenaires externes. Il doit également offrir à cette main-d'œuvre des perspectives et des possibilités de laisser ces compétences s'exprimer sur des projets fédérateurs d'innovation d'affaires au sein de PME existantes ou de nouvelles sociétés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ Réaliser un campus valaisan regroupant une offre de formation supérieure, des capacités de développement économique et permettant les échanges entre partenaires. ★ Encourager et valoriser la formation, plus particulièrement la formation continue, en étroite collaboration avec les associations faitières de l'économie, afin de garantir un personnel qualifié aux entreprises du canton. ★ Offrir des conditions favorables aux entreprises formatrices. ★ Promouvoir la certification « Valais Excellence » des entreprises valaisannes.
<p>Augmentation de la qualité de vie des citoyens et promotion d'une occupation décentralisée du territoire</p> <p><i>Le paysage valaisan constitue un atout naturel exceptionnel. La topographie du Valais, de sa vallée du Rhône et de ses vallées latérales, exerce néanmoins une influence naturelle sur la distribution spatiale de son habitat et de son tissu économique. L'Etat doit préserver cette qualité de vie tout en mettant en œuvre les mesures nécessaires à favoriser un habitat décentralisé et l'exercice d'une activité économique notamment dans les</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ Développer un réseau de transports et de communication (fibre optique) performant, efficient, ainsi que soutenir la mobilité douce et de loisirs. ★ Conserver et valoriser les commerces de proximité et adapter les horaires aux changements sociétaux. ★ Favoriser le développement de nouvelles formes de service public.



<p><i>communes présentant des problématiques spécifiques aux régions de montagne.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">★ Faciliter l'accès à la propriété dans les communes de montagne.★ Favoriser et soutenir les constructions de type durable et encourager la rénovation du patrimoine bâti.
<p>Encouragement d'une gestion durable des ressources</p> <p><i>L'enjeu des énergies renouvelables a pris une place de plus en plus importante dans la prise de conscience tant de la population que des milieux politiques, et ce dans la plupart des pays industrialisés. Le potentiel de croissance économique associé à ces énergies renouvelables, mais également et surtout les atouts naturels du Valais et dans les différentes sources d'exploitation de celles-ci rendent évident et prioritaire un positionnement fort du Valais dans ce secteur. L'utilisation des rejets de chaleur revêt un potentiel important et doit jouer un rôle significatif dans l'intégration de l'écologie industrielle dans notre économie.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">★ Augmenter la production hydroélectrique par la rénovation et l'amélioration du rendement des installations existantes, par la construction d'aménagements hydroélectriques et par la valorisation énergétique du réseau d'eau potable.★ Encourager la production par le particulier d'énergies alternatives.★ Anticiper les conséquences qui résulteront des retours de concessions.★ Développer la production de l'énergie photovoltaïque par une approche industrielle.★ Développer une approche systémique pour la gestion des nouvelles énergies renouvelables (spécialement solaire et éolienne) en relation avec les énergies en rubans et les consommateurs.★ Encourager les projets d'utilisation des rejets de chaleur entre les entreprises (écologie industrielle).★ Valoriser le bois et ses déchets et établir une stratégie à long terme.
<p>Aménagement du territoire tenant compte des intérêts de tous les acteurs économiques</p> <p><i>Développement économique et développement territorial sont intimement liés. Une action cohérente sur ces deux fronts est indispensable pour éviter un développement anarchique et pour favoriser une allocation optimale de la ressource limitée que constitue le territoire valaisan, pour le bien des différentes parties concernées (hôtes, population résidente, entreprises)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">★ Soutenir un développement économique et territorial favorable à la conservation des paysages, du patrimoine bâti, des espaces de loisir et de repos.★ Inciter les collectivités à adopter une démarche anticipative en matière d'aménagement du territoire, en réservant des terrains pour y amener des entreprises, respectivement pour y développer des hébergements touristiques à forte valeur ajoutée.★ Favoriser une adaptation de la Lex Koller contribuant, compte tenu des implications de l'initiative Weber, au développement de lits marchands.★ Aménager les zones d'habitation à proximité des zones touristiques pour maintenir une population résidente et lui garantir l'accès à la propriété à des



	<p>tarifs abordables.</p> <ul style="list-style-type: none">★ Inciter les collectivités à élaborer des solutions régionales pour les questions d'aménagement du territoire.★ Préserver les terres agricoles les plus fertiles en plaine.
--	---

Axe 2 Développement économique et compétitivité

Diversification du tissu économique par les promotions économiques endogène et exogène

La survie et le développement des entreprises dépendent pour une part importante de leur capacité à se réinventer perpétuellement, en d'autres termes à innover. Cette capacité d'innovation dépend directement des compétences et du savoir-faire des personnes qui constituent les forces vives des PME valaisannes.

- ★ Favoriser la création d'entreprises dans des domaines à haute valeur ajoutée et à fort potentiel par l'intermédiaire de The Ark et de ses parcs technologiques.
- ★ Encourager l'innovation et la recherche de valeur ajoutée au sein des entreprises.
- ★ Mettre la technologie et les compétences des centres de recherche au service de l'économie, de façon à créer de la valeur ajoutée et des places de travail et faciliter l'accès des entreprises aux compétences en recherche et développement des grandes écoles suisses (push – pull).
- ★ Soutenir la valorisation des technologies et des connaissances dans le but d'améliorer les compétences technologiques et innovatrices.
- ★ Faciliter l'accès à de nouveaux marchés.
- ★ Favoriser l'amélioration de la productivité.
- ★ Soutenir les investissements nécessaires à la création de valeur ajoutée.
- ★ Faciliter l'accès au capital et au crédit.
- ★ Favoriser les implantations d'entreprises en Valais par l'intermédiaire d'un réseau d'acquisition.

Augmentation de la création de valeur ajoutée dans le tourisme

Le tourisme constitue une branche traditionnelle de l'économie valaisanne ; son importance se traduit dans sa contribution élevée au PIB cantonal mais également en termes de nombre d'emplois. Le Valais doit devenir une destination phare du tourisme alpin. Il y parviendra en mettant l'accent sur l'amélioration continue de la qualité et en favorisant les collaborations horizontales et verticales.

- ★ Adapter les structures aux exigences du marché (Management de destination).
- ★ Encourager les collaborations/fusions entre les différents prestataires touristiques.
- ★ Soutenir la compétitivité des domaines skiables par des conditions cadres permettant leur amélioration et leur développement.
- ★ Promouvoir les structures d'hébergement générant une forte valeur ajoutée pour l'économie touristique en général, notamment l'hôtellerie et les chalets /



	<p>appartements de vacances loués.</p> <ul style="list-style-type: none">★ Encourager l'occupation des résidences secondaires par leur propriétaire ou par la mise en location des objets répondant aux attentes de la clientèle.★ Favoriser la création de nouveaux produits touristiques à forte valeur ajoutée.★ Adapter le financement du tourisme aux nouveaux défis.★ S'affranchir de la saisonnalité et des dépendances météorologiques en diversifiant et intensifiant l'offre touristique, notamment avec la mise en scène des attractions touristiques et l'agritourisme.★ Augmenter le degré de professionnalisation des prestataires touristiques.★ Garantir un tourisme de qualité en soutenant l'obtention de labels comme Valais Excellence et grâce à des infrastructures (dures ou technologiques) performantes.
<p>Promotion intersectorielle du Valais</p> <p><i>La promotion du Valais et de ses différents secteurs doit se faire par l'intermédiaire d'une structure commune et intersectorielle. Cette dernière réunira sous un même toit toutes les compétences de promotion générique de l'ensemble des branches de l'économie valaisanne. Cette action commune sur les différents marchés vise une promotion coordonnée, professionnelle et de qualité.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">★ Promouvoir une économie valaisanne à forte valeur ajoutée et soutenir les entreprises valaisannes dans leurs efforts promotionnels.★ Inciter et favoriser le développement de collaborations intersectorielles.★ Mettre en place une stratégie marketing commune sur l'ensemble du canton et mettre en place l'entité commune et unifiée de promotion intersectorielle (agriculture, tourisme, artisanat, commerce et industrie) « Valais/Wallis Promotion ».★ Soutenir la promotion de produits du terroir de qualité et authentiques en symbiose avec l'identité valaisanne ; encourager leur commercialisation et privilégier leur utilisation.★ Promouvoir la notoriété de la Marque Valais et de l'image du Valais.



Axe 3 Développement de la concertation en matière économique	
Information à l'attention de la population	<ul style="list-style-type: none">★ Sensibiliser de la population valaisanne aux enjeux du tourisme.★ Promouvoir les métiers du tourisme afin proposer aux entreprises une main-d'œuvre locale qualifiée.
Renforcement des relations intra- et intercantionales	<ul style="list-style-type: none">★ Intensifier la collaboration entre les deux parties linguistiques du canton.★ Renforcer les liens avec les Conférences intercantionales, notamment avec la Conférence des cantons alpins.★ Intensifier les collaborations au sein des plateformes de promotion intercantionales (Bioalps, CleantechAlps, Micronarc, AlpICT, GGbA, Platinn).★ Consolider les liens avec les autres cantons et pays environnants.
Animation du tissu économique cantonal	<ul style="list-style-type: none">★ Sensibiliser les entreprises aux défis économiques★ Favoriser les échanges et les collaborations interentreprises★ Favoriser l'esprit d'entreprise